

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 1

Intitulé de l'action : réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur

Pilotes : ARS/DREAL

Contexte et enjeux de l'action

De nombreuses études épidémiologiques nationales ou internationales ont mis en évidence les relations entre les niveaux de pollution atmosphérique et les hospitalisations et décès pour motif cardiaque ou respiratoire.

Dans notre région, la qualité de l'air est surveillée dans les principales agglomérations, autour des sites industriels importants et en milieu rural. Même si, la plupart du temps les indices de qualité de l'air sont plutôt bons, le maintien de cette qualité de l'air reste un objectif dans notre région, en particulier dans les zones urbaines à fort potentiel de développement. Des actions visant à limiter les pollutions ou les expositions sont prévues dans le cadre d'autres plans élaborés par l'Etat ou les collectivités. Le PRSE a donc circonscrit son périmètre d'intervention à quelques actions spécifiques, complémentaires aux autres plans. Ainsi, le PRSE 1 avait visé la réduction des émissions aériennes industrielles d'oxydes d'azote et de quelques substances toxiques. Le PRSE 2 s'inscrit dans la continuité, en visant la réduction d'émissions industrielles d'autres substances toxiques peu recherchées jusqu'alors. Par ailleurs, il a semblé intéressant de mener, à l'échelle des principales agglomérations de la région, une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

De même que pour les polluants chimiques, les pollens ont des conséquences sur l'état de santé des populations les plus vulnérables, en particulier celles qui présentent des allergies. L'allergie aux pollens touche 15 à 20% de la population française. Si les premiers symptômes de la pollinose sont une rhino-conjonctives, très rapidement elle entraîne fatigue, problèmes de concentration, absentéisme à l'école ou au travail et peut évoluer vers un asthme. De plus, il a été constaté que l'augmentation des allergies alimentaires est parallèle, et certainement liée, au développement des allergies respiratoires dues aux pollens des végétaux. Il est à noter la problématique de l'ambroisie touchant 12% des habitants de Rhône-Alpes qui progresse vers d'autres régions.

En Pays de Loire un dispositif original d'alerte "*pollinier sentinelle*" est expérimenté depuis 2003 à Nantes avec un projet de création d'un réseau associant plusieurs collectivités. Par ailleurs, suite aux recommandations nationales, une politique régionale de prévention contre l'ambroisie est programmée.

Objectifs et description de l'action

Un certain nombre d'actions de réduction des pollutions (chimiques ou allergisantes) ou des expositions sont prévues dans le cadre d'autres plans (PRQA, PPA, SRCAE, Ecophyto 2018). Dans le cadre du PRSE, les actions retenues visent à :

- contribuer à une réduction de 30% au plan national des émissions industrielles de certaines familles de polluants toxiques dans l'air (solvants chlorés, HAP, ...)
- évaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans les principales agglomérations, et identifier les gains sanitaires attendus par une politique de réduction de l'exposition.
- réduire les risques liés à l'exposition au pollen en assurant la surveillance de l'indice pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces.
- lutter contre l'ambroisie en sensibilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport, les particuliers et le monde agricole par des mesures de d'observation, de repérage et d'éradication de cette plante

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au	Code couleur*
<p>Renforcer la réduction des émissions aériennes de substances toxiques visées dans le cadre du PRSE 1. Etendre l'action à d'autres substances toxiques.</p> <p>Obtenir de la part des principaux émetteurs industriels identifiés des programmes de réduction de leurs émissions aériennes de ces substances toxiques (benzène et autres solvants toxiques, HAP, dioxines/PCB, arsenic, mercure). Mettre en place les actions de réduction prévues.</p>	<p>Pilote :DREAL</p> <p>Acteurs : industriels</p>	Liste des émetteurs industriels à consolider en 2010	<p>100% des émetteurs identifiés ont mis en œuvre un programme de réduction de leurs émissions en 2013.</p> <p>Suivi du % réduction des émissions dans l'air</p>		
<p>Evaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EIS) à court et long terme dans les principales agglomérations</p>	<p>Pilote : CIRE Pays de la Loire</p> <p>Acteurs : ARS, Air Pays de Loire, centres hospitaliers d'Angers et du Mans.</p>	Etudes réalisées à Nantes et Le Mans pour les effets court terme. Pour les effets long terme, étude réalisée uniquement sur Nantes (2004)	EIS court et long terme à Angers et le Mans fin 2010 et communication aux acteurs locaux et au public		
<p>Suivre l'expérimentation du système d'alerte précoce d'émission de pollens (<i>pollinier sentinelle</i>) de Nantes</p> <p>Créer un réseau régional de polliniers sentinelles</p>	<p>Pilote : ARS</p> <p>Acteurs : Aerocap 44, ville de Nantes, Association Plantes&Cit�, DGS, CHU Nantes</p>	Suivi exp�rimental du pollinier sentinelle de Nantes depuis 2003	<p>Publication �tude �pid�miologique fin 2010</p> <p>Cr�ation de deux nouveaux polliniers en Pays de la Loire en 2011. Participation � une r�flexion nationale</p>		
<p>Lutter contre la prolif�ration de l'ambrosie en Pays de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe r�gional interdisciplinaire - cartographie des zones de pr�sence - d�finition d'actions cibl�es de lutte 	<p>Pilote : ARS</p> <p>Acteurs : FREDON, FDGEDON, DREAL, Conservatoire botanique national, Conseil r�gional, conseils g�n�raux, chambre r�gionale d'agriculture, communes</p>	Cr�ation du groupe de travail r�gional	<p>Fin 2010 : syst�me d'information g�ographique de rep�rage op�rationnel</p> <p>Fin 2011 : programmation d'actions de lutte cibl�es (agriculture, r�seau routier, particuliers...)</p>		
* Op�ration : non commenc�e ■ ; en cours ■ ; termin�e ■ ; supprim�e ■					
Observations					

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 2

Intitulé de l'action : Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Pilote : ARS (DD85) / DREAL

Contexte et enjeux de l'action

Dans la région des Pays de Loire, la présence de contaminants issus de pollutions diffuses (pesticides, nitrate, polluants chimiques...) dans certaines eaux souterraines, retenues et cours d'eau rend nécessaire des actions de réduction de l'impact de ces pollutions : protection des captages d'eau en réglementant les activités situées aux abords, plans de gestion pour limiter les pollutions sur le bassin versant alimentant un captage, etc. Le PRSE1 a permis de passer de 49% de captages protégés à 70% en 2008 et la conduite de plusieurs plans de gestion pour des ressources superficielles, et 7 contrats de nappe et de bassin pour protéger les ressources superficielles des pollutions diffuses.

Pour autant, 44 captages de la région ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle, pour des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants qui les alimentent. Ils présentent en effet, des risques vis-à-vis de pollutions diffuses (nitrate, pesticides...)

Par ailleurs, plusieurs substances ont été jugées prioritaires (directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000) pour la réduction progressive voire la suppression de rejets dans l'eau : HAP, benzène, etc. En effet, bien que souvent émises en faible quantité, elles sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne prévoit des objectifs de réduction de ces rejets d'ici 2015.

Objectifs et description de l'action

L'objectif est de protéger de manière efficace la ressource en eau destinée à la consommation humaine et assurer une gestion durable de la disponibilité en eau :

- en protégeant les aires d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine (périmètres de protection, mesures agricoles et non agricoles de réduction des pollutions diffuses, reconquête de la qualité des captages abandonnés...)
- en réduisant les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau (diagnostic puis mesures techniques de réduction des rejets)

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2008	objectif	Etat d'avancement au 30/06/2010	Code couleur*
Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable et contrôler leur mise en place	Pilote : ARS (DD85) police de l'eau, DREAL, DDSV, syndicats exploitants, collectivités, MISE	342 captages protégés sur 495 (69%) 32 inspections de captages en 2009	100% des captages protégés en 2013 20% des captages inspectés d'ici 2014		
Assurer la protection de l'aire d'alimentation des 44 captages prioritaires "Grenelle" les plus menacés par les pollutions diffuses (mesures agricoles et non agricoles)	Pilote : DREAL DDEA, collectivités, chambres d'agriculture, agence de l'eau, DREAL, ARS	44 captages prioritaires identifiés	Arrêté préfectoral de protection des aires d'alimentation des captages pour 100% des captages prioritaires en 2012		
Expertiser les captages d'eau destinés à la consommation humaine qui ont été abandonnés dans un objectif de reconquête de la qualité (causes d'abandon, mise en sécurité vis-à-vis des pollutions, réutilisation possible...) Diffuser les résultats de l'étude aux collectivités concernées	Pilote : DREAL / ARS BRGM, Police de l'eau, DDEA, MISE, collectivités	Nb captages abandonnés ?	rapport d'étude portant sur 100% des captages abandonnés pour 2013		
Expérimenter sur quelques sites pilotes une réutilisation des eaux usées (sortie de station d'épuration, eaux de piscines...), en prenant en compte les exigences sanitaires	Pilote : MISE 44 DDEA, Police de l'eau, ARS, collectivités, conseils généraux		Identifier 2 ou 3 sites pilote valider un cadre partenarial à soumettre aux agences nationales compétentes		
Réduire les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau : - phase 1 : diagnostic des rejets à travers un programme d'analyses - phase 2 : études technico-économiques pour la réduction des rejets de substances prioritaires dans l'eau et surveillance pérenne des rejets	Pilote : DREAL Industriels, DDSV	142 sites prioritaires 175 autres sites (évaluation au 05/2009)	Arrêtés préfectoraux pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2010 Surveillance pérenne pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2012 Arrêtés préfectoraux pour 100% des autres sites au 01/01/2012 Analyse de 100% des études technico-économiques de réduction des rejets au 01/07/2013		
Améliorer le suivi de la qualité des eaux littorales et prévenir les troubles pour la santé :	Pilote : ARS (DT44 / 85)		100% des profils baignade établis en 2011		

<ul style="list-style-type: none"> - inciter les collectivités à réaliser les profils de baignade en portant une attention particulière aux sites de pêche à pied - Introduire dans les études d'impact des STEP et les études d'incidence de rejets au titre de la loi sur l'eau un suivi de la qualité microbiologique des rejets (bactéries, virus) : 	DDEA, collectivités		Nb d'études d'impact intégrant un suivi de la qualité microbiologique des rejets		
<p>* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■</p>					
<p>Observations</p>					

projet

FICHE ACTION N°3

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs		Pilote : ARS (DT49)			
Contexte et enjeux de l'action		Objectifs et description de l'action			
<p>La région des Pays de la Loire fait appel aux eaux de surface pour 62% des volumes prélevés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La qualité de l'eau distribuée est dans l'ensemble de bonne qualité grâce à des stations de traitement performantes. Pour autant, la dégradation des eaux de surface (matières oxydables, algues) rend complexe l'obtention d'une eau de qualité, notamment par la présence de sous-produits de chloration (trihalométhanes (THM) par exemple). Ces sous-produits, qui donnent un mauvais goût à l'eau, sont impliqués dans la survenue de cancers de la vessie chez l'homme. Cette problématique concerne en particulier la Vendée alimentée principalement à partir de retenues d'eau.</p> <p>Pour garantir une eau de qualité à l'usager, la mise en œuvre et la gestion des réseaux d'eau sur le domaine public doivent répondre à certaines bonnes pratiques.</p> <p>De même, les interventions sur les réseaux privés, dans de bonnes conditions sanitaires; nécessitent de développer la formation des intervenants (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, artisans, etc.). En particulier, le risque lié aux légionelles, met en évidence les conséquences sanitaires de mauvaises conception ou maintenance (environ 40 à 50 cas de légionelloses par an dans la région). La possibilité des retours d'eau lors de dépressions ou de casses sur le réseau public, à partir d'installations privatives présentant des usages à risque ou alimentées par des puits privés ou de l'eau de pluie rend impérative une bonne protection de ces réseaux (dispositifs anti-retours).</p>		<p>L'objectif est d'améliorer les pratiques afin de maintenir la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et à l'intérieur des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les réseaux et les filières de traitement pour limiter la formation de sous produits de désinfection - Améliorer sur le plan sanitaire les interventions tant pour la partie publique des réseaux que des branchements et réseaux privés 			
Opérations programmées					
Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2008	Objectif	Etat d'avancement au...	Code couleur
<p>Réduire la formation de sous-produits de chloration dans l'eau destinée à la consommation humaine en améliorant les filières de traitement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) identifier les installations de traitement à risque et diagnostiquer la formation de sous-produits de chloration (station de traitement et réseaux) 2) élaborer les recommandations pour améliorer ces installations de traitement pour limiter la formation de sous-produits de chloration 	<p>Pilote : ARS (DT49) et Conseil général 49</p> <p>exploitants, maîtres d'ouvrage, laboratoires, universités</p> <p>maîtres d'ouvrage, Agence de l'eau, DDEA, conseils généraux, syndicats d'eau départementaux,</p>		<p>Campagne analytique menée sur une dizaine d'installations de traitement et le réseau de distribution en 2011</p> <p>guide de bonnes pratiques sur les filières en 2013</p> <p>Aucune station présentant de dépassement de sous-produit de chloration</p>		

<p>Améliorer les compétences des professionnels intervenant dans la gestion des réseaux publics d'eau destinée à la consommation humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer à leurs schémas directeur et de travaux, les bonnes pratiques de sécurité sanitaire en matière de gestion du réseau de distribution d'eau public (bonne circulation de l'eau...) - élaborer un protocole d'intervention pour le maintien de la qualité de l'eau en situation d'urgence (ex. : casse de réseau...). Intégrer cet aspect aux formations existantes sur la maintenance des réseaux du CNFPT - définir les conditions de signalement et de traitement des signaux provenant de la surveillance sanitaire des exploitants - inciter les collectivités responsables de la distribution d'eau à identifier les abonnés pouvant présenter un risque de contamination du réseau public à l'occasion de retours d'eau et protéger ces installations 	<p>Pilote : conseil général 53 et DDEA 72</p> <p>Pilote : ARS (DT49)</p> <p>Pilote : ARS (DT53)</p> <p>Pilote : DDEA 49 et 53</p> <p>DDEA, ARS, exploitants, maîtres d'ouvrage, départements, syndicats départementaux, Agence de l'eau, CNFPT</p>	<p>Protocoles et conditions de signalement non formalisées à l'échelle de la région</p> <p>aucun règlement de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau</p>	<p>en 2014</p> <p>cahier des charges type à intégrer aux schémas directeurs et de travaux pour 2012</p> <p>Protocole d'intervention effectif en 2012</p> <p>Protocole de signalement et de traitement effectif en 2011</p> <p>Procédure régionale de repérage des situations à risque élaborée en 2012</p> <p>10 règlements de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau en 2014</p>		
<p>Améliorer les compétences des professionnels pour la conception et la maintenance des réseaux d'eau à l'intérieur des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cahier des charges type pour la prise en compte de la sécurité sanitaire dans la conception et la maintenance de réseaux d'eau intérieurs dans les établissements sensibles (établissements de santé, maisons de retraite...) - Inciter les professionnels plombiers à suivre des formations sur la sécurité sanitaire des réseaux d'eau intérieurs 	<p>Pilotes : CAPEB et FFB / ARS</p> <p>CAPEB, FFB, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, gestionnaires de maisons de retraite, établissements de santé, syndicats de bureaux d'études, ordre des architectes.</p>	<p>85 professionnels formés entre 2005 et 2009</p>	<p>cahiers des charges types pour la maintenance et la conception de réseaux d'eau en 2012</p> <p>30 professionnels formés par an</p>		
Observations					
L'aspect prévention du risque lié aux légionelles est pris en compte dans la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs.					

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N°4

Intitulé de l'action : Réduire les expositions professionnelles à l'amiante

Pilote : DRTEFP

Contexte et enjeux de l'action

Les cancers représentent globalement la deuxième cause de mortalité en France derrière les affections cardiovasculaires (30 % des décès). C'est la première cause de mortalité chez l'homme (34,5 %) et la seconde chez la femme (25 %). Les activités professionnelles constituent la source d'exposition la plus importante à l'amiante. Les affections liées à l'amiante constituent la 2^{ème} cause de maladies professionnelles en France et représente 13,2% de l'ensemble des maladies (6862 maladies professionnelles tableau n°30 et 30 bis affection dues à l'amiante en 2006 / source CNAMTS). Dans les pays de la Loire, avec 516 cas en 2005, la majorité (65% des maladies professionnelles reconnues et nouvellement indemnisées sont des plaques pleurales (source observatoire de la santé - juin 2007). Le programme de surveillance post-professionnelle du régime général (SPIRALE) créé en août 2007 et révisé en décembre 2008 montre que le secteur principal exposant à l'amiante est le BTP (37.9%). « Le risque d'exposition ou de contamination n'est pas derrière nous puisque les ouvriers de "second œuvre" dans le bâtiment (électriciens, plombiers, couvreurs, chauffagistes...), les personnels d'entretien et de maintenance... sont encore aujourd'hui exposés à l'amiante dit résiduel ou environnemental. » (Rapport du Sénat "le drame de l'amiante en France" 2005.)

Les enjeux de l'action sont :

- Renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public sur les risques liés aux CMR/amiante dans le cadre de la protection de la santé des travailleurs et des populations
- Pérenniser le réseau des préventeurs dédié aux risques CMR

Objectifs et description de l'action

- Cibler les petites et moyennes entreprises, les organismes de formation à travers les branches et organisations professionnelles, notamment :
 - Activité de multiservices
 - Activité de couverture
 - Activité de plomberie
 Puis plus globalement les activités de plomberie/chauffagistes, de charpentes, de maçonnerie et les artisans ruraux...
- Axer l'action sur les activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante
- Etablir la relation entre amiante et évaluation des risques à partir de l'identification de l'amiante jusqu'à son élimination :
 - Repérage de l'amiante (connaissance du DTA)
 - Dispositions préalables avant intervention
 - Modalités pendant l'intervention des travailleurs
 - Elimination des déchets en petites quantités

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
Informer les professionnels du risque amiante lors d'activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (couvreurs, électriciens, chauffagistes etc)	Pilote : CAPEB /FRB DRTEFP/DDTEFP, OPPBTP				
Informer le public en le sensibilisant à l'existence et au risque amiante	Pilote : ARS Associations, bailleurs, collectivités locales, syndicats, DREAL				
Informer et/ou sensibiliser et/ou former les professionnels concernant la collecte et le traitement des déchets d'amiante en petite quantité.	Pilote : DREAL CRAM, DRTEFP, Conseil Régional, ADEME				
* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■					
Observations					

FICHE ACTION N° 5

Intitulé de l'action : Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments

Pilote : ARS

Contexte et enjeux de l'action

Objectifs et description de l'action

En moyenne, les personnes passent 70 à 90 % de temps dans des environnements clos (locaux d'habitation, de travail ou destinés à recevoir le public), et sont exposés à divers polluants, principalement par inhalation.

En effet, l'environnement intérieur offre une grande diversité de situations de pollution. Les contaminants sont de nature physique (radon), chimiques et microbiologiques. Les principales sources de pollution peuvent provenir des matériaux de construction, des occupants et de leurs activités, des contaminants extérieurs du sol ou de l'atmosphère.

Les enfants constituent une population particulièrement sensible aux expositions environnementales du fait d'expositions précoces sur leur organisme encore en développement.

La réduction des expositions environnementales, notamment dans et autour des bâtiments accueillant des enfants, est donc une priorité pour protéger cette population vulnérable.

En outre, certaines pollutions sont plus spécifiques soit de l'habitat (combustions domestiques, présence d'allergènes d'acariens, blattes, moisissures), soit des lieux accueillant du public (ventilation et systèmes de traitements de l'air pour lesquels les dysfonctionnements résultent le plus souvent d'une mauvaise conception de l'installation ou de négligences au niveau de la maintenance).

Enfin, le Grenelle de l'environnement a souligné l'enjeu important de la qualité de l'air dans les bâtiments économes en énergie afin de concilier à la fois des objectifs sanitaires et écologiques.

Sensibiliser les populations et les gestionnaires d'établissements publics aux enjeux de la qualité de l'air intérieur

- constituer un réseau d'acteurs de prévention pluridisciplinaires
- mener des campagnes de mesures dans des crèches et établissements scolaires
- former les responsables et personnels des établissements aux règles d'hygiène et de sécurité
- partager et diffuser l'information préventive et réglementaire sur les bâtiments accueillant des enfants

Renforcer la formation des professionnels du bâtiment :

- élaborer un guide des bonnes pratiques liées aux enjeux de la qualité de l'air intérieur
- créer un module « air intérieur » inscrit au concours de centres de formation d'apprentis

Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur :

- mettre en place le conseil médical en environnement intérieur auprès de patients ciblés
- renforcer le contrôle de la conformité des établissements concernés par des teneurs significatives en radon

Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant des enfants :

- repérer les établissements situés sur des sites potentiellement pollués

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2008	objectif	Etat d'avancement au	Code couleur*
<p>Mener des actions de sensibilisation par un réseau d'acteurs pluridisciplinaires auprès du grand public, des scolaires, des chefs et gestionnaires d'établissements d'enseignement et de la petite enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire la campagne expérimentale de mesure de l'air intérieur dans 15 crèches et écoles puis dans le secondaire (lycées, collèges) - Former les encadrants, les enseignants et personnels non enseignants des établissements aux règles « d'hygiène et de sécurité », et à leur responsabilité pénale - Mettre en place une plate-forme d'information et de veille réglementaire sur les bâtiments accueillant des enfants 	<p>Pilote : ARS Conseil régional, ADEME, Rectorat, DREAL, ASN, DRAAF Air Pays de Loire, UFC Que Choisir, Sarthe Nature Environnement, CLCV.</p> <p>Pilote : Air Pays de la Loire ARS, DREAL, ADEME, collectivités locales</p> <p>Pilote : Académie de Nantes</p> <p>Pilote : ARS DREAL, DRCSJS, Rectorat, Conseil régional, conseils généraux, ville de Nantes</p>	<p>Expérimentation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans une école et un lycée de Nantes</p> <p>Formation de 500 stagiaires dont 75 enseignants physique-chimie et 80 techniciens de laboratoire</p>	<p>Nombre d'élèves et de chefs d'établissements sensibilisés</p> <p>Nombre de réunions grand-public</p> <p>Nombre d'établissements concernés par une campagne de mesure de la qualité de l'air</p> <p>10% par an en effectif global</p> <p>100% d'ici 2013 pour les effectifs en Sciences de la Vie et de la Terre</p> <p>Mise à jour du guide régional : fin 2010</p>		
<p>Elaborer un guide des bonnes pratiques liées aux enjeux de la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels du bâtiment</p> <p>Expérimenter l'intégration d'un module « Qualité de l'air intérieur » dans l'épreuve du concours Professionnel Gaz (PG) concernant les Centres de Formation d'apprentis (CFA)</p>	<p>Pilotes : CAPEB / FRB</p> <p>Pilotes : CAPEB / FRB ARS / DREAL</p>	<p>Formations FEEBAT (ventilation) et Quali'CO (maîtrise du risque monoxyde de carbone)</p>	<p>Guide élaboré en 2013</p> <p>Elaboration du module et intégration dans l'épreuve du concours PG sur deux CFA de la région</p> <p>Nombre d'apprentis concernés</p>		
<p>Mettre en place dans la région le conseil médical en environnement intérieur (diagnostic d'exposition environnementale à domicile) auprès de patients identifiés lors d'une consultation d'allergologie</p>	<p>Pilote : CHU de Nantes DRASS / DREAL</p>	<p>Réponse du CHU de Nantes à l'appel à projet régional (montage financier, recrutement)</p>	<p>Formation d'un 1^{er} conseiller en environnement intérieur en Pays de la Loire</p> <p>Test et évaluation de l'activité sur un petit panel de patients d'ici 2011 (nombre de visites réalisées /</p>		

Opérations programmées

			nombre de prescriptions)		
Renforcer le contrôle de la conformité des établissements (ERP) concernés par des teneurs significatives en radon	Pilotes : ARS / ASN DDT, collectivités locales	43 % des établissements concernés mis en conformité	100 % des établissements concernés mis en conformité en 2013		
Repérer des établissements accueillant des enfants situés sur ou à proximité de sols potentiellement pollués et diagnostiquer ces sols	Pilotes : DREAL / Préfectures Comités départementaux	Nombre de diagnostics à réaliser: Non connu en 2008	100%		

* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■

Observations

--

FICHE ACTION N° 6

Intitulé de l'action : Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne.

Pilotes : DREAL / ARS

Contexte et enjeux de l'action	Objectifs et description de l'action
<p>La lutte contre l'habitat indigne vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et à rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. La politique de lutte contre l'habitat indigne relève de trois volets (social, technique et financier) qui doivent être activés de manière cohérente pour être efficaces. En Pays de la Loire, des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de lutte contre l'habitat indigne. Une étude régionale, sur le parc privé de logements potentiellement indignes (DRE/CETE), a permis d'évaluer à 70 000 le nombre de logements indignes en 2003.</p> <p>Ainsi, le pilotage et l'organisation des circuits interministériels et la mise en place de procédures sont indispensables pour coordonner l'intervention des différents acteurs et atteindre les objectifs fixés.</p> <p>Or, il apparaît que cette organisation semble très variable d'un département à l'autre. Une connaissance de celle-ci est indispensable pour définir des pistes de progrès dans chaque département. En outre, divers outils opérationnels (OPAH, PIG, MOUS) ont pu être mis en place. Il convient de mieux les cerner afin de pouvoir mettre en évidence les conditions nécessaires à cette mise en place et les facteurs de réussite de tels outils.</p> <p>Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'améliorer le repérage des situations d'indignité et de dresser un état des lieux des situations constatées notamment, dans la perspective de la programmation des crédits et de la sensibilisation des élus, à l'aide de chiffres s'approchant au plus près de la réalité par territoire.</p> <p>Enfin, le développement de la communication et de l'information sur ce thème semble incontournable.</p>	<p>1) Améliorer la connaissance et le repérage des logements indignes</p> <p>Etablir un état des lieux des situations d'indignité en croisant les données disponibles</p> <p>Mieux cerner le potentiel de logements indignes et analyser les phénomènes d'évolution affectant le parc de logements</p> <p>2) Renforcer la mobilisation des outils opérationnels</p> <p>Mieux cerner l'organisation et les procédures mises en place dans les différents départements</p> <p>Analyser les outils opérationnels mis en place et définir des recommandations permettant d'assurer les conditions optimales de réussite.</p> <p>3) Développer l'information et l'acquisition d'une culture commune</p> <p>Mise en place d'un réseau d'échanges et définition d'outils communs</p>

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
Etablir un état des lieux des situations d'indignité : recueil de données statistiques (signalements, arrêtés d'insalubrité, recours DALO, demande locative sociale,...) et croisement des données entre elles	Pilotes : DREAL / ARS DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	Réalisation de l'état des lieux : 1 ^{er} semestre 2010		
Approfondir l'étude sur le PPPI à travers l'analyse des changements d'affectation et de classement cadastral entre 1999 et 2007 et la confronter aux résultats de l'état des lieux	Pilote : DREAL	Étude 2003	Résultats de l'étude : 2ème semestre 2010		
Etablir un état des lieux des processus, procédures et outils existants dans chacun des départements, mettant en évidence les freins et les leviers, et mettre à plat les financements existants	Pilotes : DREAL / ARS Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	Réalisation de l'état des lieux : 2011		
Mettre en place un réseau pérenne d'échanges d'expérience entre les différents acteurs de la politique de lutte contre l'habitat indigne dans la région	Pilotes : DREAL / ARS Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Commission « Rénovation de l'habitat » du CRH	Mise en place du réseau : 1 ^{er} semestre 2010 (pérennisation sur la période 2010-2013)		
Développer l'information (guide, plaquette, formation...), notamment sur les différentes notions utilisées en matière de lutte contre l'habitat indigne	Pilotes : DREAL / ARS Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Variable selon les départements (cf. en particulier le guide contre l'habitat indigne en Maine-et-Loire)	Elaboration d'outils d'information : 2011-2012		
Définir des indicateurs communs pour les observatoires nominatifs de l'habitat indigne prévus dans le cadre des PDALPD	Pilotes : DREAL / ARS Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Fiches de signalement	Définition d'indicateurs communs : 2012		

* Opération : non commencée ; en cours ; terminée ; supprimée

Observations

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 7

Intitulé de l'action : Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations

Pilote : DREAL

Contexte et enjeux de l'action

Objectifs et description de l'action

Les altérations de l'environnement (air, bruit, pollutions des eaux, des sols...) ne sont pas homogènes sur le territoire national ou régional. Certaines populations sont plus exposées que d'autres à une dégradation de leur environnement et cumulent, à cette inégalité d'exposition, des inégalités liées à leur contexte socio-économique ainsi que des inégalités de sensibilité aux agents pathogènes du fait de leur état de santé (personnes asthmatiques, présentant une pathologie chronique, etc.). Le PNSE2 a fixé comme objectif fort, la réduction des inégalités environnementales. Il répond en cela à l'engagement 140 du Grenelle de l'environnement. Le PRSE2 décline cet axe au plan régional.

Cette action consiste à identifier, au plan régional, les zones géographiques susceptibles de présenter une surexposition des populations à des nuisances environnementales. Cette identification doit permettre d'en atténuer l'impact en ciblant plus précisément les actions des pouvoirs publics et en les rendant plus efficaces notamment vis à vis des personnes sensibles. Une méthodologie est en cours d'élaboration au plan national et sera déclinée en Pays de la Loire en 2011/2012.

Pour les secteurs identifiés, une analyse plus fine sera nécessaire. Elle s'appuiera sur le retour d'expérience d'une approche complémentaire, qui sera menée, à titre expérimental, par Nantes Métropole et/ou la Ville de Nantes sur certains quartiers dans le cadre de la politique de la ville.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au	Code couleur*
<p><u>Opération 1</u> : identification des secteurs géographiques et des groupes de populations cumulant les expositions aux nuisances environnementales. Définition des actions de remédiation. Etude expérimentale sur un quartier de Nantes-Métropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une méthodologie permettant le recueil et l'exploitation croisée de données environnementales et de données de populations - Réflexions sur les actions d'amélioration possible (réduction des pollutions, des expositions, actions d'information des populations,...) 	<p>Pilote : Nantes Métropole ou Ville de Nantes</p> <p>Autres acteurs : organisme de recherche (IRSTV ?, CSTB ?,...), organismes collecteurs de données (Air Pays de la Loire, ORS, ...), DREAL, milieu associatif</p>		<p>Proposition d'une méthodologie de recueil et de croisement de données : 31/12/2010</p> <p>Rapport d'étude : 31/10/2011</p> <p>Définition d'un plan d'action : 2011</p>		

<p><u>Opération 2</u> : Identification et gestion des zones du territoire régional cumulant les expositions aux nuisances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclinaison régionale d'une méthodologie nationale (Meeddm, Ineris) permettant d'identifier d'éventuelles zones géographiques cumulant des nuisances environnementales - Analyse plus approfondie des secteurs identifiés par une approche issue du retour d'expérience de l'étude Nantes-Métropole/Ville de Nantes - élaboration du plan d'actions permettant d'atténuer l'impact lié aux zones de cumul identifiées et suivi de ce plan 	<p>Pilote : DREAL</p> <p>Autres acteurs : INERIS, collectivités concernées</p>		2011-2013		
<p>* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■</p>					
<p>Observations</p>					

projet

FICHE ACTION N° 8

Intitulé de l'action : Maitriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire

Pilote : Dreal et ARS (délégation territoriale 44)

Contexte et enjeux de l'action	Objectifs et description de l'action
<p>Source de gêne et de stress, il convient de considérer le bruit comme un problème de santé portant atteinte à la qualité de vie (troubles du sommeil, effets sur l'appareil auditif, troubles psychologiques). Dans la région, le baromètre santé environnement montrait qu'en 2007, 1 habitant de la région sur 2 est gêné par le bruit à son domicile, 1 sur 10 déclarant l'être souvent ou en permanence.</p> <p>Le bruit associé aux infrastructures routières constitue une priorité : on peut estimer à environ 1000 le nombre d'habitants de la région résident dans une zone soumise à des niveaux de bruit préoccupants autour d'infrastructures de transport (environ 350 "points noirs de bruit").</p> <p>Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par département et grandes agglomérations doivent permettre de résorber ces points noirs : cartographie des points noirs, accompagnement financier à l'insonorisation des logements, recours à des techniques moins bruyantes, etc. Le Grenelle de l'environnement a pris l'engagement de la résorption des points noirs en 5 ans.</p> <p>Pour autant, la maîtrise des nuisances sonores doit être considérée en amont des projets d'aménagement ou de la conception d'un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les documents de planification d'aménagement tels les SCOT, les PLU, les ZAC, les lotissements ou les permis d'aménager peuvent être, outre des documents réglementaires, des outils pertinents de sensibilisation et de prévention pour limiter les situations d'exposition au bruit. Dans ce domaine, les pratiques des aménageurs sont assez hétérogènes, les bureaux d'études plus ou moins sensibilisés. - à une période où la performance énergétique apparaît comme une priorité absolue, une approche transversale est nécessaire avec notamment un diagnostic thermo-acoustique lors de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments. 	<p>Objectif n°1 : résorber les points noirs de bruit pour réduire les nuisances sonores des populations les plus exposées au bruit des infrastructures</p> <p>Les actions se situeront dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui permettent des actions curatives (traitement acoustique des logements les plus exposés, murs antibruit, etc.). Certaines opérations intéressantes pourront être valorisées ou évaluées en matière de réduction de la gêne pour la population exposée.</p> <p>Objectif n°2 : Mieux intégrer la problématique du bruit en amont des projets d'aménagement en sensibilisant les acteurs. Une évaluation des actions déjà en place, des difficultés rencontrées et des points de blocage à partir d'une analyse de terrain dans la région permettra de sensibiliser les acteurs. Par ailleurs, le développement des éco-projets devra également être accompagné par la formation de ces acteurs spécifiques sur les recommandations existantes.</p> <p>Objectif n°3 : promouvoir une approche globale du bâtiment en amont de sa conception ou réhabilitation, intégrant une approche acoustique par la formation des acteurs.</p>

Opérations programmées					
Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
<p>Résorber les zones de forte exposition au bruit associé aux transports, dits points noirs du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de prévention du bruit dans chaque département et grande agglomération (localisation, diagnostic, programmation des actions) - Evaluer l'impact auprès de la population d'une opération de résorption d'un point noir de bruit pilote (enquête de perception) - Informer les maîtres d'ouvrage régionaux des infrastructures de transport sur les techniques innovantes permettant de limiter le bruit engendré 	<p>Pilote : Dreal</p> <p>DDTM, ARS, Ademe, CETE, collectivités</p> <p>Pilote : Dreal</p> <p>RFF, DIRO, CIDB</p>	<p>aucun plan départemental adopté / programmation des 1^{ères} opérations de résorption en 2010</p> <p>environ 350 points noirs de bruit dans la région</p>	<p>1 plan par département (Etat et conseil général) et gde agglomération en 2013</p> <p>Objectif de résorption défini dans les plans Rapport d'enquête en 2013</p> <p>Diffusion d'information en 2011</p>		
<p>Sensibiliser les maires et les bureaux d'études sur la prise en compte de la prévention du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les plans d'urbanisme à travers l'analyse d'un échantillon de sites sélectionnés - dans les documents de planification et de conception des éco-quartiers, éco-parcs, éco-sites 	<p>Pilote : Dreal / DDTM 44</p> <p>ARS, Ademe, agglomérations, communes</p>	<p>Des guides existent :</p> <p>Guides PLU/Bruit . Lois Grenelle 1et 2.</p> <p>Porter a connaissance de l'Etat, études d'impact, diagnostics bruit, PADD des SCOT et des PLU</p> <p>Cahiers des charges environnementaux, guide AEU DE L'ADEME et référentiels HQE avec cible acoustique.</p>	<p>Etude réalisée en 2011</p> <p>Diffusion d'outils auprès des décideurs et aménageurs en 2012</p>		
<p>Former les acteurs de la construction pour la prise en compte du bruit en amont de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments (diagnostic thermo-acoustique)</p>	<p>Pilote : Dreal</p> <p>DDTM, ARS, Ademe, CETE, Capéb, FRB, chambre régionale des métiers, agglomérations, communes, aménageurs, promoteurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études</p>	<p>Des guides existent :</p> <p>Grenelle de l'environnement et guides PPBE+AEU de l'ADEME</p> <p>Démarches environnementales, cibles HQE, labels QUALITEL et CERQUAL</p>	<p>Nombre de réunions d'échanges d'expérience auprès des professionnels de la construction</p>		
<p>* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■</p>					
Observations					
Le traitement acoustique des bâtiments accueillant des enfants doit faire l'objet d'une attention particulière, en lien avec la fiche bâtiments santé					

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 9

Intitulé de l'action : Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Pilote : ARS (siège et DT53)

Contexte et enjeux de l'action

Objectifs et description de l'action

Les adolescents sont de plus en plus attirés vers l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent massivement des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés.

Les études disponibles font ressortir que les troubles auditifs précoces concernent :

- 5 à 10% de la population générale (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 11% des lycéens de la région Rhône-Alpes (I.U/M.T C.Bernard –Lyon1-1993/99)
- 30 % des musiciens professionnels (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 17% de des musiciens non professionnels (étude Shmuziger et al. – 2006)
- 76% des DJ travaillant en discothèque (université de Montpellier – 2008)

L'enjeu de cette action porte donc sur la prise en compte du risque d'atteinte auditive par la population des adolescents et des jeunes adultes en terme de comportement. Elle doit permettre également aux acteurs de ce secteur culturel d'intégrer ce risque sanitaire dans leurs pratiques professionnelles pour eux mêmes, dans leurs enseignements et lors des représentations publiques.

L'objectif général de cette action, qui s'inscrit dans la continuité du PRSE1, est que tout jeune exposé à un niveau sonore important soit informé des risques sanitaires, soit en capacité de s'en prévenir, et connaisse la conduite à tenir en cas de symptômes auditifs après une exposition sonore importante.

Les actions déclinées dans le PRSE 1 ont permis de créer des outils permettant aux équipes éducatives de développer des actions de prévention auprès des élèves. Le partenariat avec le rectorat a été un élément déclencheur pour inscrire ce thème de santé, dans le programme scolaire officiel. La prise en compte de ce risque est réelle auprès des acteurs des musiques actuelles.

Les actions de ce 2^{ème} plan ont pour objectifs de pérenniser la prise en compte de cette problématique de santé publique dans l'ensemble les lieux d'éducation musicale et de répétition (y compris scolaires) et de garantir l'absence de dépassement de niveaux maximum dans les lieux de diffusion.

Opérations programmées

Opération (objectifs opérationnels)	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	Objectifs 2013	Etat d'avancement au	Code couleur*
<p>Accompagner la déclinaison du nouveau programme d'éducation musicale en matière de protection de la fonction auditive par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion des outils mis à disposition des établissements scolaires - la mutualisation des expériences et de leurs évaluations. 	Pilote : ARS Rectorat – Conseil régional - Mutualité française - Conseils généraux –	-	50% d'établissements ayant développé un projet pluridisciplinaire intégrant cette problématique 100 000 élèves touchés par ces projets Création dès 2010 d'un espace partagé des projets sur le site du Rectorat		
<p>Sensibiliser les responsables des lieux de formation et de diffusion de la musique amplifiée, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la région - Lieux répertoriés comme des locaux de répétition de musique actuelle 	Pilote : ARS DRTEFP – ADDM – collectivités locales – Mutualité française - SCHS DRTEFP - ARS – ADDM – Collectivités locales Mutualité française – pôle régional des musiques actuelles	-	100% directeurs d'école de musique - sensibilisés 80 % lieux de répétition avec supports d'information		
<p>Garantir la prise en compte de ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les discothèques - dans les salles de concert 	Pilote : ARS Préfecture – DDI - SCHS ADDM – ARS – DRTEFP - Mutualité française - Collectivités locales – pôle régional des musiques actuelles	20% de discothèques contrôlées	20% de discothèques contrôlées/an 100% salles de concert avec procédure de contrôle du niveau de diffusion		
* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■					
Observations					

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 10

Intitulé de l'action : Développer les actions d'éducation à la santé environnementale

Pilote : ARS – Conseil régional

Contexte et enjeux de l'action

Objectifs et description de l'action

L'éducation à la santé environnementale se situe à la confluence de l'éducation à la santé et de l'éducation à l'environnement. Différentes actions d'éducation à la santé environnementale, différents supports existent sans qu'ils soient actuellement recensés et partagés entre centres de documentation (CPIE, IREPS, CDDP et CRDP). Les acteurs des secteurs de l'environnement et de la santé doivent pouvoir construire une culture commune sur le champ de la santé environnementale et partager leurs ressources, afin d'organiser l'accès aux outils existants et de développer des projets mutuels.

Les actions pertinentes d'éducation à la santé environnementale, en favorisant par exemple la démocratie participative, doivent être portées très près du terrain. Pour encourager ces initiatives, il est nécessaire de mobiliser les collectivités, les associations, l'éducation nationale pour qu'elles s'emparent du champ de la santé environnementale, en s'inspirant des initiatives déjà menées dans la région.

- Objectif stratégique : améliorer l'information du public, sur la santé environnementale, en s'adaptant au public cible
- Objectif opérationnel : renforcer les compétences des acteurs à intervenir sur la santé environnementale
- structurer un réseau des centres de ressources dans le champ de la santé environnementale
 - mobiliser les acteurs de l'éducation et de la prévention sur le champ de la santé environnementale
 - intégrer la problématique des risques émergents dans les actions de prévention et d'éducation à la santé environnementale

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
<p>Articuler les centres de ressources sur l'éducation à l'environnement et à la santé pour le partage d'une culture commune des outils d'éducation sur la santé environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser la complémentarité des fonds documentaires existants ❖ Recenser et évaluer des outils d'éducation à la santé environnementale existants ❖ Faire connaître les outils existants aux porteurs de projets (éducation nationale, associations, collectivités, enseignement supérieur...) 	<p>Pilote : IREPS</p> <p>ARS, Conseil régional, CRDP, UR-CPIE (Ecopole), ORS, réseau Graine Pays de la Loire, Mutualité française</p>		<p>Nb de réunions des acteurs du réseau</p> <p>2 outils évalués/an</p> <p>2 diffusions des ressources existantes / an</p>		
<p>Sensibiliser les acteurs de l'éducation à la santé et à l'environnement à travers les résultats du baromètre santé environnement des Pays de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ édition d'une synthèse du 1^{er} baromètre ▪ 2^{ème} baromètre santé environnement 	<p>Pilote : ARS, Conseil régional</p> <p>ORS</p>	1 ^{er} baromètre santé environnement édité en 2009	<p>Edition d'une synthèse du 1^{er} baromètre</p> <p>2^{ème} baromètre en 2014</p>		
<p>Valoriser les actions menées par des collectivités territoriales de la région au cours d'un colloque sur la santé environnementale, y compris sur les risques émergents.</p>	<p>Pilotes : ARS, Conseil régional</p> <p>Conseils généraux, collectivités territoriales</p>		Organiser un colloque en 2013		
<p>Faire émerger et accompagner des initiatives associatives d'éducation à la santé environnementale</p>	<p>Pilote : ARS</p> <p>Conseil régional, Rectorat, collectivités, associations des maires</p>		<p>Rédaction d'un cahier des charges en 2010</p> <p>Nb de projets soutenus</p>		

* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■

Observations